

# Outil d’autoévaluation de la maturité

## Objectif de cet outil

Un modèle de maturité permet aux organisations de mieux comprendre et suivre leurs progrès vers l’atteinte de leurs objectifs. Il montre ce à quoi ressemble le succès, met en évidence les points forts et aide à cerner les domaines d’amélioration.

Dans le contexte des mesures d’adaptation en lieu de travail pour les employés en situation de handicap, la maturité correspond à l’utilisation des principaux facteurs de réussite afin d’établir un modèle de prestation de services de mesures d’adaptation en lieu de travail de premier ordre au sein de votre ministère. Au fil du temps, les ministères et les organismes ont progressé dans la mise en place de mesures d’adaptation en lieu de travail, mais ils se situent encore à des niveaux de maturité variés.

Cet outil vous propose des questions qui vous aideront à situer votre ministère ou organisme par rapport à chacun des principaux facteurs de réussite (PFR) définis dans le Modèle de maturité [pour un modèle de prestation de services de mesures d’adaptation du lieu de travail de premier ordre (modèle de maturité)](https://www.gcpedia.gc.ca/gcwiki/images/e/ed/Mod%C3%A8le_de_maturit%C3%A9_pour_un_mod%C3%A8le_de_prestation_de_services_de_mesures_d%E2%80%99adaptation_du_lieu_de_travail_de_premier_ordre.docx).

## À qui cet outil est-il destiné?

* Cadres supérieurs
* Professionnels des ressources humaines
* Professionnels de la facilitation des services

## Énoncé de confidentialité

**Remarque importante :** Aucun renseignement personnel ou permettant d’identifier des personnes n’est recueilli au moyen de ce questionnaire.

## Comment utiliser cet outil

1. Répondez aux questions contenues dans ce document afin d’évaluer les services de mesures d’adaptation en lieu de travail offerts par votre ministère ou organisme.
   * Si vous répondez « Oui » aux questions, il est probable que le degré de maturité de votre organisation dans ce domaine soit plus élevé.
   * Si vous répondez « Non » ou « En partie », vous devez probablement prendre des mesures.
   * Si vous n’êtes pas certain de la réponse, consultez le [modèle de maturité](https://www.gcpedia.gc.ca/gcwiki/images/e/ed/Mod%C3%A8le_de_maturit%C3%A9_pour_un_mod%C3%A8le_de_prestation_de_services_de_mesures_d%E2%80%99adaptation_du_lieu_de_travail_de_premier_ordre.docx) pour mieux comprendre le facteur de réussite principal associé à cette question avant d’y répondre.
   * Accordez-vous les points suivants à chaque question et additionnez-les. Ceci vous donnera votre score de maturité.
     + Non: 1 point
     + En partie: 2 points
     + Oui: 3 points
2. Une fois le questionnaire rempli, enregistrez-le ou imprimez-le.
   * Servez-vous de ce document pour informer les membres de la haute direction et appuyer l’élaboration de votre stratégie.
3. Le questionnaire vous dirigera vers des sections précises du document Modèle de maturité où vous trouverez des conseils pratiques pour mettre en place chaque facteur de réussite principal, afin que vous puissiez réfléchir à la manière d’élaborer et de mettre en œuvre votre stratégie.

## Énoncé sur l’accessibilité

* La version Word et HTML de cet outil d’autoévaluation est entièrement accessible. . Le fichier PDF enregistré comporte des limites et est surtout conçu pour être imprimé ou conservé en référence.

# Questions

## Facteur de réussite principal 1 – Adopter et promouvoir une approche claire de la prestation de services de mesures d’adaptation en lieu de travail pour les employés en situation de handicap

### Facteur de réussite principal 1.1 – Faciliter de manière proactive l’accès à l’information sur les mesures d’adaptation du lieu de travail

Votre ministère ou organisme dispose-t-il d’un site intranet aisément repérable et comportant des renseignements clairs sur le processus de prise de mesures d’adaptation en lieu de travail pour les employés en situation de handicap?

##### Non

**Passez à l’action!** L’intégration de ce facteur de réussite principal dans votre ministère ou organisme peut grandement améliorer la prestation de services de mesures d’adaptation en lieu de travail. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en œuvre ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 1.1 du document Modèle de maturité.

##### En partie

**Formidable!** Votre ministère ou organisme est sur la bonne voie. Il reste cependant des mesures à prendre pour mettre en œuvre ce facteur de réussite principal dans votre organisation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en place ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 1.1 du document Modèle de maturité.

##### Oui

**Félicitations!** Vous avez appliqué ce facteur de réussite principal. Veillez à suivre régulièrement vos progrès et à corriger le tir au besoin pour continuer d’améliorer la qualité des services de mesures d’adaptation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 1.1 du document Modèle de maturité.

### Facteur de réussite principal 1.2 – Permettre des pratiques rapides et collaboratives pour la mise en place de mesures d’adaptation du lieu de travail

Votre organisation permet-elle aux gestionnaires et aux employés de travailler en collaboration et de prendre des mesures en temps opportun lorsqu’ils sont habilités à le faire?

##### Non

**Passez à l’action!** L’intégration de ce facteur de réussite principal dans votre ministère ou organisme peut grandement améliorer la prestation de services de mesures d’adaptation en lieu de travail. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en œuvre ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 1.2 du document Modèle de maturité.

##### En partie

**Formidable!** Votre ministère ou organisme est sur la bonne voie. Il reste cependant des mesures à prendre pour mettre en œuvre ce facteur de réussite principal dans votre organisation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en place ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 1.2 du document Modèle de maturité.

##### Oui

**Félicitations!** Vous avez appliqué ce facteur de réussite principal. Veillez à suivre régulièrement vos progrès et à corriger le tir au besoin pour continuer d’améliorer la qualité des services de mesures d’adaptation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 1.2 du document Modèle de maturité.

### Facteur de réussite principal 1.3 – Mettre sur pied un point de service central permettant aux employés en situation de handicap de présenter facilement des demandes de mesures d’adaptation du lieu de travail

Votre organisation s’est-elle dotée d’un centre d’expertise pour les demandes de mesures d’adaptation en lieu de travail pour les employés en situation de handicap, distinct des services de relations de travail?

##### Non

**Passez à l’action!** L’intégration de ce facteur de réussite principal dans votre ministère ou organisme peut grandement améliorer la prestation de services de mesures d’adaptation en lieu de travail. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en œuvre ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 1.3 du document Modèle de maturité.

##### En partie

**Formidable!** Votre ministère ou organisme est sur la bonne voie. Il reste cependant des mesures à prendre pour mettre en œuvre ce facteur de réussite principal dans votre organisation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en place ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 1.3 du document Modèle de maturité.

##### Oui

**Félicitations!** Vous avez appliqué ce facteur de réussite principal. Veillez à suivre régulièrement vos progrès et à corriger le tir au besoin pour continuer d’améliorer la qualité des services de mesures d’adaptation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 1.3 du document Modèle de maturité.

## Facteur de réussite principal 2 – Acquérir et maintenir une expertise en matière d’obstacles et de solutions sur le lieu de travail

### Facteur de réussite principal 2.1 – Établir une expertise et des compétences à l’interne pour offrir un service de bout en bout

Votre ministère ou organisme dispose-t-il, ou utilise-t-il en interne (ou par l’entremise d’un ministère partenaire), l’expertise et les compétences requises pour offrir des services de mesures d’adaptation en lieu de travail complets aux employés en situation de handicap?

##### Non

**Passez à l’action!** L’intégration de ce facteur de réussite principal dans votre ministère ou organisme peut grandement améliorer la prestation de services de mesures d’adaptation en lieu de travail. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en œuvre ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 2.1 du document Modèle de maturité.

##### En partie

**Formidable!** Votre ministère ou organisme est sur la bonne voie. Il reste cependant des mesures à prendre pour mettre en œuvre ce facteur de réussite principal dans votre organisation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en place ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 2.1 du document Modèle de maturité.

##### Oui

**Félicitations!** Vous avez appliqué ce facteur de réussite principal. Veillez à suivre régulièrement vos progrès et à corriger le tir au besoin pour continuer d’améliorer la qualité des services de mesures d’adaptation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 2.1 du document Modèle de maturité.

### Facteur de réussite principal 2.2 – Obtenir des informations et de l’expertise supplémentaires au besoin

Votre ministère ou organisme fait-il appel aux services d’experts externes, au besoin, pour faciliter le processus de collaboration visant à trouver des solutions de mesures d’adaptation en lieu de travail et à écarter les obstacles pour les employés en situation de handicap?

##### Non

**Passez à l’action!** L’intégration de ce facteur de réussite principal dans votre ministère ou organisme peut grandement améliorer la prestation de services de mesures d’adaptation en lieu de travail. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en œuvre ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 2.2 du document Modèle de maturité.

##### En partie

**Formidable!** Votre ministère ou organisme est sur la bonne voie. Il reste cependant des mesures à prendre pour mettre en œuvre ce facteur de réussite principal dans votre organisation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en place ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 2.2 du document Modèle de maturité.

##### Oui

**Félicitations!** Vous avez appliqué ce facteur de réussite principal. Veillez à suivre régulièrement vos progrès et à corriger le tir au besoin pour continuer d’améliorer la qualité des services de mesures d’adaptation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 2.2 du document Modèle de maturité.

## Facteur de réussite principal 3 – Utiliser des solutions éprouvées

### Facteur de réussite principal 3.1 – Créer une liste de solutions de mesures d’adaptation du lieu de travail dont l’utilisation est approuvée pour les employés en situation de handicap

Votre ministère ou organisme utilise-t-il un répertoire de solutions permettant d’écarter rapidement les obstacles les plus courants en lieu de travail?

##### Non

**Passez à l’action!** L’intégration de ce facteur de réussite principal dans votre ministère ou organisme peut grandement améliorer la prestation de services de mesures d’adaptation en lieu de travail. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en œuvre ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 3.1 du document Modèle de maturité.

##### En partie

**Formidable!** Votre ministère ou organisme est sur la bonne voie. Il reste cependant des mesures à prendre pour mettre en œuvre ce facteur de réussite principal dans votre organisation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en place ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 3.1 du document Modèle de maturité.

##### Oui

**Félicitations!** Vous avez appliqué ce facteur de réussite principal. Veillez à suivre régulièrement vos progrès et à corriger le tir au besoin pour continuer d’améliorer la qualité des services de mesures d’adaptation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 3.1 du document Modèle de maturité.

### Facteur de réussite principal 3.2 – Utiliser des offres à commandes, des arrangements en matière d’approvisionnement ou des cartes d’achat pour acquérir des solutions de mesures d’adaptation du lieu de travail à forte demande

Votre ministère ou organisme recourt-il à des arrangements en matière d’approvisionnement, à des offres à commandes ou à des cartes d’achat pour acquérir plus rapidement des solutions de mesures d’adaptation en lieu de travail?

##### Non

**Passez à l’action!** L’intégration de ce facteur de réussite principal dans votre ministère ou organisme peut grandement améliorer la prestation de services de mesures d’adaptation en lieu de travail. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en œuvre ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 3.2 du document Modèle de maturité.

##### En partie

**Formidable!** Votre ministère ou organisme est sur la bonne voie. Il reste cependant des mesures à prendre pour mettre en œuvre ce facteur de réussite principal dans votre organisation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en place ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 3.2 du document Modèle de maturité.

##### Oui

**Félicitations!** Vous avez appliqué ce facteur de réussite principal. Veillez à suivre régulièrement vos progrès et à corriger le tir au besoin pour continuer d’améliorer la qualité des services de mesures d’adaptation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 3.2 du document Modèle de maturité.

### Facteur de réussite principal 3.3 – Permettre aux employés en situation de handicap d’essayer des solutions

Votre ministère ou organisme recourt-il ou a-t-il accès à une bibliothèque de prêt permettant aux employés en situation de handicap de tester rapidement des technologies et équipements adaptés?

##### Non

**Passez à l’action!** L’intégration de ce facteur de réussite principal dans votre ministère ou organisme peut grandement améliorer la prestation de services de mesures d’adaptation en lieu de travail. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en œuvre ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 3.3 du document Modèle de maturité.

##### En partie

**Formidable!** Votre ministère ou organisme est sur la bonne voie. Il reste cependant des mesures à prendre pour mettre en œuvre ce facteur de réussite principal dans votre organisation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en place ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 3.3 du document Modèle de maturité.

##### Oui

**Félicitations!** Vous avez appliqué ce facteur de réussite principal. Veillez à suivre régulièrement vos progrès et à corriger le tir au besoin pour continuer d’améliorer la qualité des services de mesures d’adaptation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 3.3 du document Modèle de maturité.

## Facteur de réussite principal 4 – Concevoir une approche efficace de prestation de services

### Facteur de réussite principal 4.1 – Mettre en œuvre une approche intégrale de gestion des cas

Votre ministère ou organisme applique-t-il une approche de gestion de cas favorisant un processus cohérent et collaboratif, pour les employés en situation de handicap et leurs gestionnaires, depuis la réception de la demande jusqu’à la mise en œuvre des solutions de mesures d’adaptation en lieu de travail?

##### Non

**Passez à l’action!** L’intégration de ce facteur de réussite principal dans votre ministère ou organisme peut grandement améliorer la prestation de services de mesures d’adaptation en lieu de travail. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en œuvre ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 4.1 du document Modèle de maturité.

##### En partie

**Formidable!** Votre ministère ou organisme est sur la bonne voie. Il reste cependant des mesures à prendre pour mettre en œuvre ce facteur de réussite principal dans votre organisation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en place ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 4.1 du document Modèle de maturité.

##### Oui

**Félicitations!** Vous avez appliqué ce facteur de réussite principal. Veillez à suivre régulièrement vos progrès et à corriger le tir au besoin pour continuer d’améliorer la qualité des services de mesures d’adaptation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 4.1 du document Modèle de maturité.

### Facteur de réussite principal 4.2 – Élaborer un mécanisme de coordination

Votre ministère ou organisme applique-t-il un modèle de prestation de services clé en main pour la mise en œuvre des solutions de mesures d’adaptation en lieu de travail pour les employés en situation de handicap?

##### Non

**Passez à l’action!** L’intégration de ce facteur de réussite principal dans votre ministère ou organisme peut grandement améliorer la prestation de services de mesures d’adaptation en lieu de travail. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en œuvre ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 4.2 du document Modèle de maturité.

##### En partie

**Formidable!** Votre ministère ou organisme est sur la bonne voie. Il reste cependant des mesures à prendre pour mettre en œuvre ce facteur de réussite principal dans votre organisation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en place ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 4.2 du document Modèle de maturité.

##### Oui

**Félicitations!** Vous avez appliqué ce facteur de réussite principal. Veillez à suivre régulièrement vos progrès et à corriger le tir au besoin pour continuer d’améliorer la qualité des services de mesures d’adaptation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 4.2 du document Modèle de maturité.

### Facteur de réussite principal 4.3 – Utiliser un budget centralisé pour l’achat des solutions de mesures d’adaptation du lieu de travail

Votre ministère ou organisme dispose-t-il d’un budget centralisé destiné à l’acquisition des solutions de mesures d’adaptation en lieu de travail approuvées?

##### Non

**Passez à l’action!** L’intégration de ce facteur de réussite principal dans votre ministère ou organisme peut grandement améliorer la prestation de services de mesures d’adaptation en lieu de travail. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en œuvre ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 4.3 du document Modèle de maturité.

##### En partie

**Formidable!** Votre ministère ou organisme est sur la bonne voie. Il reste cependant des mesures à prendre pour mettre en œuvre ce facteur de réussite principal dans votre organisation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en place ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 4.3 du document Modèle de maturité.

##### Oui

**Félicitations!** Vous avez appliqué ce facteur de réussite principal. Veillez à suivre régulièrement vos progrès et à corriger le tir au besoin pour continuer d’améliorer la qualité des services de mesures d’adaptation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 4.3 du document Modèle de maturité.

## Facteur de réussite principal 5 – Assurer l’amélioration continue de la prestation de services de mesures d’adaptation du lieu de travail pour les employés en situation de handicap

### Facteur de réussite principal 5.1 – Faire le suivi des données et en rendre compte pour favoriser l’amélioration des services

5.1a Votre ministère ou organisme recueille-t-il et suit-il les données sur les services de mesures d’adaptation en lieu de travail pour les employés en situation de handicap, et dispose-t-il d’un processus visant à assurer une amélioration continue?

##### Non

**Passez à l’action!** L’intégration de ce facteur de réussite principal dans votre ministère ou organisme peut grandement améliorer la prestation de services de mesures d’adaptation en lieu de travail. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en œuvre ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 5.1 du document Modèle de maturité.

##### En partie

**Formidable!** Votre ministère ou organisme est sur la bonne voie. Il reste cependant des mesures à prendre pour mettre en œuvre ce facteur de réussite principal dans votre organisation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en place ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 5.1 du document Modèle de maturité.

##### Oui

**Félicitations!** Vous avez appliqué ce facteur de réussite principal. Veillez à suivre régulièrement vos progrès et à corriger le tir au besoin pour continuer d’améliorer la qualité des services de mesures d’adaptation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 5.1 du document Modèle de maturité.

5.1b Votre ministère ou organisme dispose-t-il d’un mécanisme efficace pour examiner la rétroaction des employés en situation de handicap sur les solutions de mesures d’adaptation en lieu de travail et y donner suite, notamment :

* par l’entremise du processus de rétroaction exigé par le *Règlement canadien sur l’accessibilité*;
* par l’entremise de sondages, comme le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux?

##### Non

**Passez à l’action!** L’intégration de ce facteur de réussite principal dans votre ministère ou organisme peut grandement améliorer la prestation de services de mesures d’adaptation en lieu de travail. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en œuvre ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 5.1 du document Modèle de maturité.

##### En partie

**Formidable!** Votre ministère ou organisme est sur la bonne voie. Il reste cependant des mesures à prendre pour mettre en œuvre ce facteur de réussite principal dans votre organisation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en place ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 5.1 du document Modèle de maturité.

##### Oui

**Félicitations!** Vous avez appliqué ce facteur de réussite principal. Veillez à suivre régulièrement vos progrès et à corriger le tir au besoin pour continuer d’améliorer la qualité des services de mesures d’adaptation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 5.1 du document Modèle de maturité.

### Facteur de réussite principal 5.2 – Élaborer et mettre en œuvre des normes de service et suivre les progrès accomplis à leur égard

Votre ministère ou organisme dispose-t-il de normes de service pour la prestation de services de mesures d’adaptation en lieu de travail?

##### Non

**Passez à l’action!** L’intégration de ce facteur de réussite principal dans votre ministère ou organisme peut grandement améliorer la prestation de services de mesures d’adaptation en lieu de travail. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en œuvre ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 5.2 du document Modèle de maturité.

##### En partie

**Formidable!** Votre ministère ou organisme est sur la bonne voie. Il reste cependant des mesures à prendre pour mettre en œuvre ce facteur de réussite principal dans votre organisation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en place ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 5.2 du document Modèle de maturité.

##### Oui

**Félicitations!** Vous avez appliqué ce facteur de réussite principal. Veillez à suivre régulièrement vos progrès et à corriger le tir au besoin pour continuer d’améliorer la qualité des services de mesures d’adaptation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 5.2 du document Modèle de maturité.

## Facteur de réussite principal 6 – Instaurer et maintenir une culture d’appartenance qui favorise les mesures d’adaptation du lieu de travail

### Facteur de réussite principal 6.1 – Rendre obligatoire la formation sur l’accessibilité et l’inclusion des personnes en situation de handicap à l’intention de l’ensemble des employés

Votre ministère ou organisme demande-t-il à l’ensemble du personnel, y compris aux dirigeants, de suivre une formation obligatoire sur l’inclusion des personnes en situation de handicap?

##### Non

**Passez à l’action!** L’intégration de ce facteur de réussite principal dans votre ministère ou organisme peut grandement améliorer la prestation de services de mesures d’adaptation en lieu de travail. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en œuvre ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 6.1 du document Modèle de maturité.

##### En partie

**Formidable!** Votre ministère ou organisme est sur la bonne voie. Il reste cependant des mesures à prendre pour mettre en œuvre ce facteur de réussite principal dans votre organisation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en place ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 6.1 du document Modèle de maturité.

##### Oui

**Félicitations!** Vous avez appliqué ce facteur de réussite principal. Veillez à suivre régulièrement vos progrès et à corriger le tir au besoin pour continuer d’améliorer la qualité des services de mesures d’adaptation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 6.1 du document Modèle de maturité.

### Facteur de réussite principal 6.2 – Offrir de la formation ciblée aux employés qui participent à la prestation de services de mesures d’adaptation du lieu de travail, notamment les gestionnaires

Votre ministère ou organisme dispense-t-il une formation adaptée au processus et aux procédures d’adaptation en lieu de travail, spécifiquement destinée aux gestionnaires et facilitateurs de services?

##### Non

**Passez à l’action!** L’intégration de ce facteur de réussite principal dans votre ministère ou organisme peut grandement améliorer la prestation de services de mesures d’adaptation en lieu de travail. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en œuvre ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 6.2 du document Modèle de maturité.

##### En partie

**Formidable!** Votre ministère ou organisme est sur la bonne voie. Il reste cependant des mesures à prendre pour mettre en œuvre ce facteur de réussite principal dans votre organisation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en place ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 6.2 du document Modèle de maturité.

##### Oui

**Félicitations!** Vous avez appliqué ce facteur de réussite principal. Veillez à suivre régulièrement vos progrès et à corriger le tir au besoin pour continuer d’améliorer la qualité des services de mesures d’adaptation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 6.2 du document Modèle de maturité.

### Facteur de réussite principal 6.3 – Adopter l'approche « rien sans nous »

Votre ministère ou organisme sollicite-t-il l’avis et la rétroaction des employés en situation de handicap concernant les solutions de mesures d’adaptation en lieu de travail?

##### Non

**Passez à l’action!** L’intégration de ce facteur de réussite principal dans votre ministère ou organisme peut grandement améliorer la prestation de services de mesures d’adaptation en lieu de travail. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en œuvre ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 6.3 du document Modèle de maturité.

##### En partie

**Formidable!** Votre ministère ou organisme est sur la bonne voie. Il reste cependant des mesures à prendre pour mettre en œuvre ce facteur de réussite principal dans votre organisation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en place ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 6.3 du document Modèle de maturité.

##### Oui

**Félicitations!** Vous avez appliqué ce facteur de réussite principal. Veillez à suivre régulièrement vos progrès et à corriger le tir au besoin pour continuer d’améliorer la qualité des services de mesures d’adaptation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 6.3 du document Modèle de maturité.

## Facteur de réussite principal 7 – Déterminer et communiquer clairement la personne responsable des mesures d’adaptation du lieu de travail dans l’organisation

### Facteur de réussite principal 7.1 – Désigner un seul cadre qui supervisera la mise en œuvre du processus intégral lié aux mesures d’adaptation du lieu de travail

Votre ministère ou organisme a-t-il nommé un cadre supérieur responsable de l’ensemble de la prestation des services de mesures d’adaptation en lieu de travail?

##### Non

**Passez à l’action!** L’intégration de ce facteur de réussite principal dans votre ministère ou organisme peut grandement améliorer la prestation de services de mesures d’adaptation en lieu de travail. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en œuvre ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 7.1 du document Modèle de maturité.

##### En partie

**Formidable!** Votre ministère ou organisme est sur la bonne voie. Il reste cependant des mesures à prendre pour mettre en œuvre ce facteur de réussite principal dans votre organisation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en place ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 7.1 du document Modèle de maturité.

##### Oui

**Félicitations!** Vous avez appliqué ce facteur de réussite principal. Veillez à suivre régulièrement vos progrès et à corriger le tir au besoin pour continuer d’améliorer la qualité des services de mesures d’adaptation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 7.1 du document Modèle de maturité.

### Facteur de réussite principal 7.2 – Faire en sorte que les cadres chargés des fonctions de facilitation de services soient responsables de leurs domaines et promouvoir leur collaboration avec le cadre responsable du processus global de prestation de services de mesures d’adaptation du lieu de travail

Votre ministère ou organisme a-t-il clairement défini les responsabilités des cadres supérieurs chargés de la facilitation des services de mesures d’adaptation en lieu de travail? Votre ministère ou organisme favorise-t-il leur collaboration avec le cadre supérieur responsable du processus de prise de mesures d’adaptation en lieu de travail pour les employés en situation de handicap?

##### Non

**Passez à l’action!** L’intégration de ce facteur de réussite principal dans votre ministère ou organisme peut grandement améliorer la prestation de services de mesures d’adaptation en lieu de travail. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en œuvre ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 7.2 du document Modèle de maturité.

##### En partie

**Formidable!** Votre ministère ou organisme est sur la bonne voie. Il reste cependant des mesures à prendre pour mettre en œuvre ce facteur de réussite principal dans votre organisation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en place ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 7.2 du document Modèle de maturité.

##### Oui

**Félicitations!** Vous avez appliqué ce facteur de réussite principal. Veillez à suivre régulièrement vos progrès et à corriger le tir au besoin pour continuer d’améliorer la qualité des services de mesures d’adaptation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 7.2 du document Modèle de maturité.

### Facteur de réussite principal 7.3 – Adopter un cadre de responsabilisation clair et transparent pour les hauts dirigeants de votre organisation

Votre ministère ou organisme dispose-t-il d’un cadre de responsabilisation permettant aux hauts dirigeants de promouvoir l’accessibilité et d’intégrer une approche d’« inclusion dès la conception » aux tables de gouvernance de la haute direction ministérielle?

##### Non

**Passez à l’action!** L’intégration de ce facteur de réussite principal dans votre ministère ou organisme peut grandement améliorer la prestation de services de mesures d’adaptation en lieu de travail. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en œuvre ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 7.3 du document Modèle de maturité.

##### En partie

**Formidable!** Votre ministère ou organisme est sur la bonne voie. Il reste cependant des mesures à prendre pour mettre en œuvre ce facteur de réussite principal dans votre organisation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre en place ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 7.3 du document Modèle de maturité.

##### Oui

**Félicitations!** Vous avez appliqué ce facteur de réussite principal. Veillez à suivre régulièrement vos progrès et à corriger le tir au besoin pour continuer d’améliorer la qualité des services de mesures d’adaptation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce facteur de réussite principal, veuillez consulter le PFR 7.3 du document Modèle de maturité.